

CGT – FO – FSU – SNPTES – UNSA

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Le 11 décembre 2014 Allons porter nos revendications au CA

Le 12 novembre 2014, les syndicats CGT – FO – FSU – SNPTES – UNSA et les personnels ont porté les revendications devant le président de l'UPPA ainsi qu'il en avait été décidé en AG du 09/10/2014.

Le président a répondu à chaque point :

- **Remplacement de tous les départs, dégel des 29 postes d'enseignants-chercheurs**

Le président a précisé que 25 postes ont été gelés et non 29. Certains de ces postes d'enseignants-chercheurs sont pourvus cette année par des enseignants contractuels qui font 384 heures d'enseignement et bien sûr pas de recherche.

Même si la dotation complémentaire qui doit être versée par le ministère venait à couvrir le déficit de la masse salariale dû au GVT, tout en indiquant qu'il n'a aucune illusion là-dessus, il refuse de s'engager à dégeler les postes.

De notre point de vue, remplacer des enseignants-chercheurs par des enseignants contractuels relève d'une vision comptable à court terme (1,2M€ économies) au détriment d'une vision stratégique pour l'établissement :

- Diminution du potentiel de recherche et d'encadrement des enseignements
- Préparation graduelle de la transformation de l'uppa en collège universitaire
- Augmentation de la précarité des enseignants

- **Mise à niveau du régime indemnitaire des BIATSS à hauteur du taux moyen interministériel (équivalent au taux 6 de l'IAT-IFTS) et rétroactivité du taux 5 à compter de janvier 2011.**

Titulaires : le ministère écrit des notes de « recommandations » pour le passage au taux 6 mais n'en donne pas les moyens à l'université et lui reproche ensuite sa décision d'appliquer aux personnels titulaires le taux 5.

Contractuels : une revalorisation de la PIAC sera inscrite dans le budget 2015 pour une application au 1^{er} janvier 2015 et pas avant. Une décision que le président explique par le contexte budgétaire et les pressions qu'il a reçues.

Autrement dit, le Président se réfugie derrière l'autonomie des universités quand il s'agit de geler des postes, mais subit et accepte bien volontiers les « pressions » quand il s'agit de bloquer les primes des agents contractuels, pour une économie de 60 K€.

- **Création de postes de titulaires pour tous les emplois pérennes, titularisation des contractuels sur postes pérennes.**

Pour le président, il n'y a pas eu de gel de postes de BIATSS ni de PRAG. Mais les 2 millions d'euros manquant chaque année sur la masse salariale ne permettent pas de faire mieux que ce qui a été fait.

- **Mise en œuvre des moyens nécessaires à l'entretien et à la rénovation des bâtiments, à l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et de travail.**

Pour le président, tout ce qui peut être fait avec les moyens dont nous disposons est fait. Les demandes du CHSCT sont « pour la plupart » suivies d'effet.

En fait, de l'avis des élus au CHSCT, les quelques réalisations sont loin de répondre aux demandes qui s'accumulent dans ces domaines vu l'état des bâtiments et le manque de moyens dans les services.

- **Aucune restructuration, mutualisation liée à la mise en place de la COMUE.**
- **Maintien de toutes les formations et de toutes les équipes de recherche à l'UPPA, avec les personnels et les moyens nécessaires, dans le respect des promesses de qualité faites aux étudiants.**

Pour le président l'UPPA reste maître de sa politique du personnel et de ses formations. Il y aura mutualisation quand cela sera avantageux pour l'UPPA.

Le président rappelle son engagement à ce que la COMUE (CUEA) n'impacte en aucun cas les conditions de travail des personnels. Il précise que l'UPPA doit conserver ses deux écoles doctorales quelles que soient les recommandations du ministère

Aucun impact alors que la COMUE répartira demain une part importante du budget des établissements et que les postes annoncés comme créés en 2015 sont d'ores et déjà pour la plupart d'entre eux affectés aux COMUE ? Aucun impact alors que 120 000 Euros seront prélevés sur le budget 2015 de l'Université pour l'entrée dans la COMUE et que des revendications restent non satisfaites pour des raisons budgétaires ?

- **Retrait de la COMUE, conformément à l'avis du CT**

Dans l'université ce n'est pas le CT qui décide, c'est le CA et il a voté largement pour (3 contre).

Nous avons indiqué que dans le CT c'est l'avis des représentants du personnel qui s'est exprimé majoritairement contre. Aucune voix au CT n'a approuvé les statuts de la COMUE. Et le CAC –constitué de la ComR et de la CFVU- n'a pas été consulté.

Conclusion :

Nous constatons donc que le président mène une politique qui ne permet pas de satisfaire les légitimes revendications des personnels, mais au contraire attaque le potentiel de recherche et d'enseignement de l'Université et impose l'austérité aux personnels.

Le refus d'écouter les représentants des personnels est lié à sa volonté d'être partie prenante d'une COMUE, super-université, dans lesquels les établissements actuels n'ont aucun avenir, la « petite » Université de Pau en premier !

Nous sommes des centaines à avoir exigé de la ministre qu'elle ouvre les postes au concours et donne les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement de l'UPPA. Le CA doit respecter les revendications du personnel.

A l'occasion du vote du budget 2015 par le Conseil d'Administration et de la journée nationale intersyndicale d'action, les syndicats CGT, FO, FSU, SNPTES et UNSA appellent l'ensemble des personnels à se rassembler à l'ouverture du CA du 11 décembre.

Pour satisfaire nos légitimes revendications par le vote d'un budget 2015 en conséquence, même s'il est en déficit !

Nous ne voulons pas de COMUE, nous voulons des postes et des crédits récurrents. Retrait de la COMUE !

C'est l'Etat qui doit assumer le fonctionnement du service public d'enseignement supérieur et de recherche et les personnels n'ont pas à subir les conséquences de l'austérité inscrite aujourd'hui dans le pacte de responsabilité du gouvernement.

Jeudi 11 décembre 2014
à partir de 13h30
Rassemblement dans le hall de la présidence
Pour exiger des administrateurs de l'UPPA
la satisfaction de nos légitimes revendications

Pau, le 8 décembre 2014